

Renouvellement avec SSQ du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018

Le 1^{er} juillet de chaque année, les taux de notre programme d'assurance collective sont recalculés pour tenir compte de nos résultats d'expérience.

À titre de rappel...

Du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2015, nos primes ont été maintenues sans aucune augmentation et ce, malgré une augmentation moyenne de 7 % par année requise par Desjardins.

Le 1^{er} juillet 2015, Desjardins a demandé une augmentation de 13,9 % que nous avons négociée à 8,1 % et au 1^{er} juillet 2016, Desjardins demandait encore une augmentation de 9 % après négociations.

Nous avons donc effectués une étude de marché. Il y a seulement deux assureurs qui ont soumissionné sur votre groupe : SSQ et La Capitale. Ils ont tous les deux offert un régime modulaire (Base et Enrichi) avec l'ajout d'une carte-médicaments à paiement direct. La SSQ proposait « aucune augmentation au 1^{er} juillet 2016 avec une garantie de taux pour une période de 16 mois » et La Capitale offrait de vous couvrir avec une augmentation de 33 %. Nous avons choisi la SSQ et avons sauvé l'augmentation de 9 % requise par Desjardins.

Les négociations ont été plus difficiles pour 2017!

Cependant, avec le coût des médicaments sans cesse croissant, l'arrivée sur le marché de nouveaux médicaments spécialisés et le « désengagement » de l'État en santé, notre régime d'assurance demeurera fortement sous pression dans le futur en assurance maladie.

Cette année, l'expérience de notre régime recommandait une augmentation de 36 %! Après plusieurs négociations avec notre assureur SSQ, nous nous sommes entendus sur une augmentation finale de 14,3 %.

Parmi les facteurs qui ont influencé la hausse cette année, notons :

- une augmentation du coût des médicaments;
- l'arrivée de nouvelles options de traitement sur les médicaments spécialisés;
- l'introduction de nouveaux médicaments traitant l'hypercholestérolémie (forte prévalence de la maladie et coûts élevés de traitement);
- une augmentation du coût, mais aussi du nombre de réclamations pour les deux médicaments les plus réclamés en dollars (Remicade et Humera);
- une augmentation du coût de la mutualisation qui a doublé depuis 2014.

Aucun changement dans les régimes, mise à part que nous allons respecter les mêmes conditions prévues par le Régime Général d'Assurance Maladie du Québec :

Pour les médicaments inscrits sur la liste de la Régie de l'Assurance Maladie du Québec après l'atteinte du maximum annuel à déboursé prévu par le Régime Général d'Assurance Maladie du Québec, les frais engagés par la suite, au cours de la même année civile, sont remboursables à 100 %.

Ce maximum annuel s'applique par personne assurée, étant entendu que la portion des frais de médicaments engagés pour vos enfants à charge participe à l'atteinte de votre maximum, mais en aucun cas à celui de votre conjoint.

SSQ Groupe financier Du 1 ^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 (12 mois) Prime bi-mensuelle incluant la taxe de 9 %			
MOINS DE 65 ANS		PLUS DE 65 ANS	
INDIVIDUELLE	FAMILIALE	INDIVIDUELLE	FAMILIALE
DE BASE	75,28 \$	144,90 \$	95,20 \$
ENRICH	91,84 \$	177,16 \$	147,74 \$

RÉGIME ENRICH	RÉGIME DE BASE
Avec carte à paiement direct et substitution générique obligatoire	Idem
Franchise à 100 \$ / 100 \$	Franchise 200 \$ / 200 \$
Coassurance à 80 %	Coassurance à 75 %
Soins paramédicaux : maximum par bloc de spécialistes* <small>*voir détail dans la brochure SSQ.</small>	Soins paramédicaux : 10 \$ remboursables par visite maximum de 20 visites par année <small>Note : retrait du massothérapeute</small>
Autres paramètres (services et fournitures médicales)	Idem
Avec assurance voyage	Sans assurance voyage
Avec annulation de voyage	Sans annulation de voyage

Si vous désirez des renseignements à ce sujet, communiquez avec nous par courriel: aer@bellnet.ca ou par téléphone au: 514 872-7931 ou 514 272-0818. Si vous êtes éligible à l'un de ces programmes, nous vous ferons parvenir les documents avec plaisir.

Corporation Financière Ethicor

182, Saint-Charles Ouest, Bureau 200, Longueuil, Québec J4H 1C9 | 450 640-1515 • www.ethicor.com

Claudette St-Germain, CEBS, C.A.A.S. Conseillère, Assurance Collective claudette.st-germain@ethicor.com